



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

Services du matériel et des  
acquisitions 200 Rue Kent, Poste  
9S018  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

**FP802-150146**

**15 octobre 2015**

**Sujet: Invitation à Soumissionner à un Projet de Marché: FP802-150146**  
**Titre: Biens immobiliers, protection et sécurité a une exigence en matière de construction pour les systèmes de chauffage des bureaux de l'écloserie de la rivière Kitimat, en Colombie-Britannique**

**Addenda: No. 2**

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda No.2 est publié ici-bas.

---

**Veillez Noter :**

**S'il vous plaît supprimer:**

**Date et heure de fermeture : vendredi le 16 octobre 2015 @ 14 heures HAE**

**S'il vous plaît insérer:**

**Date et heure de fermeture: mardi le 20 octobre 2015 @ 14 heures HAE**

Q1) Seriez-vous en mesure de fournir la puissance nécessaire pour l'appareil de chauffage dans l'entrée et les pompes à chaleur?

R1) 4,8 kW pour l'appareil de chauffage dans l'entrée , PAC-1 est 230 V, triphasée, 60 Hz avec un courant admissible dans le circuit de 24, PAC-2 est 230V, triphasée, 60 Hz avec un courant admissible dans le circuit de 16.

Q2) Sur le dessin M1.02, sous la nouvelle construction pour l'atelier, nous pouvons voir un conduit de retour d'air de 450 mm de diamètre muni de revêtement insonorisant placé avant d'atteindre l'unité HPC-2. Si nous présumons l'utilisation d'un isolant d'une épaisseur de 25 mm, conformément à la spécification, faut-il augmenter le diamètre du conduit à 500 mm de façon à conserver un diamètre intérieur de 450 mm? Veuillez confirmer.

R2) Voir section 2.1.3 du devis, dimensions internes restent à 450 mm.

Q3) Quelle est la taille des canalisations frigorifiques (conduit d'amenée et de retour) pour les pompes à chaleur?

R3) La taille des canalisations frigorifiques devra être déterminée par le fournisseur des pompes à chaleur.

Q4) Quelles sont les exigences liées aux matériaux de tuyauterie pour les conduites d'air de combustion et d'air de sortie de 100 mm de diamètre dans l'atelier, comme indiqué sur le schéma M1.02? Existe-t-il une exigence pour que ces conduites soient isolées?

R4) Le générateur d'air chaud doit être « un générateur d'air chaud à gaz, horizontal et à ventilation directe, à induction à vitesse variable, deux phases ». Le service nominal doit être comme suit : entrée de premier étage 15,2 kW, puissance de premier étage 14,77 kW, entrée de deuxième étage 23,43 kW, puissance de deuxième étage 22,72 kW. Efficacité de 97%. Par conséquent, les matériaux de tuyauterie pour les conduites d'air de combustion et d'air de sortie de 100 mm de diamètre dans l'atelier, comme indiqué sur le schéma M1.02, doivent être en PVC. L'installation doit répondre aux exigences de la norme CSA B149. Aucune isolation n'est nécessaire.

**Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.**

**Salutations,**

**Grace Chau**

Agente principale des contrats  
Services du matériel et des acquisitions  
Pêches et Océans Canada  
200 rue Kent, 9<sup>ième</sup> étage, Poste 9S018  
Ottawa, ON K1A 0E6  
Téléphone: (613) 993-8935  
Télécopieur: (613) 991-1297  
Courriel: [grace.chau@dfo-mpo.gc.ca](mailto:grace.chau@dfo-mpo.gc.ca)